



©DR

La Merlière, une restauration écologique d'envergure de la SDH

Description du projet

À Roybon (38), la démolition de logements du groupe « La Merlière » a permis la mise en œuvre d'un vaste projet de renaturation porté par la SDH avec France Nature Environnement Isère et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Sur ce site de plus de 4 800 m², 1 242 m² ont été désartificialisés. Pour favoriser la biodiversité, une zone humide composée de mares et de haies a été créée afin d'offrir un habitat propice à de nombreuses espèces animales et végétales.

Des nichoirs pour les oiseaux et des gîtes à chauves-souris ont également été installés pour renforcer l'accueil de la faune en milieu urbanisé.

Ce projet pilote constitue une vitrine pédagogique pour démontrer l'efficacité et l'intérêt des zones humides et de la cohabitation avec la biodiversité en milieu urbain.

Enjeux biodiversité

- Désartificialisation des sols
- Création d'abris pour la faune
- Création d'une zone humide

Acteurs du projet



Groupe ActionLogement



Un projet qui
s'inscrit dans le
plan d'action

6) Éviter l'artificialisation d'espaces naturels, et mettre en place des actions de renaturation quand l'artificialisation est inévitable



Un projet de renaturation des espaces extérieurs



Description du projet

À Chamalières (63), Auvergne Habitat a renaturé la résidence Joseph Claussat de 18 appartements, pour renforcer la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.

Les surfaces minérales ont été remplacées par des zones végétalisées composées d'essences locales et adaptées au climat, permettant ainsi une meilleure gestion des eaux pluviales.

Enjeux biodiversité

- Désartificialisation de la résidence
- Plantation d'espèces locales et adaptées
- Gestion des eaux de pluie à la parcelle

Acteurs du projet

Auvergne Habitat 
 Groupe ActionLogement



Un projet qui s'inscrit dans le plan d'action

6) Éviter l'artificialisation d'espaces naturels, et mettre en place des actions de renaturation quand l'artificialisation est inévitable

8) Mettre en place une gestion écologique des espaces verts